



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 71151

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la qualité de l'air dans les écoles. Selon de récentes études de terrain anglaises, danoises, néerlandaises et françaises, les écoles sont en général mal aérées et le confinement favorise les concentrations de polluants. Résultat : les enfants respirent un air généralement plus pollué à l'intérieur des écoles qu'à l'extérieur, les enfants passant en moyenne six à huit heures à l'école. Les experts parlent de « sick building syndrome », qui regroupe des symptômes tels que maux de tête, vertiges, nausées, pertes d'attention, somnolence. En France, aucune des onze écoles visitées en 2001 par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur ne respectait les renouvellements d'air réglementaires de quinze mètres cubes par heure et par personne. Le débit maximal observé dans l'échantillon était de 10 mètres cubes. La très grande majorité (80 à 90 %) des écoles ne dispose pas de ventilation mécanique et, lorsqu'elle existe, elle n'est pas entretenue (filtres usés). Si une partie de la pollution vient du dehors, une autre est émise à l'intérieur : bois, colles, tissus, produits de nettoyage, sans parler du matériel scolaire qui contient des produits chimiques. Les experts s'inquiètent également de l'omniprésence du formaldéhyde, un conservateur présent dans de très nombreux produits (colle, encres, bois agglomérés, vernis, produits nettoyants), classé cancérigène de niveau I par le Centre international de recherche sur le cancer. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin d'améliorer la qualité de l'air dans les écoles maternelles.

Texte de la réponse

L'air intérieur peut être pollué par de nombreux agents physiques et contaminants chimiques ou microbiologiques, liés aux bâtiments, aux équipements, à l'environnement extérieur immédiat et au comportement des occupants. Depuis quelques années, une attention croissante est portée à ce sujet en France avec, en particulier, la création par les pouvoirs publics, en 2001, d'un observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI), dont la vocation est de dresser un état des lieux des expositions aux polluants de l'air dans les lieux de vie clos (logements, écoles...) et d'en identifier les déterminants, afin d'apporter les informations nécessaires à l'évaluation et à la gestion d'éventuels risques sanitaires. Les résultats de la vaste campagne de mesures menée par l'OQAI en 2004 et 2005 sur 700 logements devraient être disponibles au cours de l'année 2006. Sans attendre les conclusions, une deuxième phase d'étude a été décidée. Elle concernera les écoles et débutera fin 2005. Elle suivra aussi un panel élargi de polluants. Concernant le formaldéhyde, les ministères chargés de la santé et de l'écologie ont sollicité, en novembre 2004, l'expertise de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE) afin qu'elle procède à une évaluation des risques sanitaires engendrés par l'exposition au formaldéhyde dans les environnements intérieurs et extérieurs, pour la population générale. Il a été souligné, dans cette saisine, qu'une attention particulière devrait être portée à la population sensible que sont les enfants. Sur le fondement de ces travaux, le Gouvernement pourra adopter les mesures utiles pour mieux prévenir les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71151

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7322

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11840